

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CREUSE CONFLUENCE**

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 10 AVRIL 2019 A BUDELIERE
--

Date de la Convocation	29/03/19
En exercice	58
Présents	45
Absents	13
Pouvoirs	3
Excusés	11
Non Excusés	2

L'An Deux Mille dix-neuf, le dix avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Creuse Confluence », s'est réuni à la salle polyvalente de Budelière, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

Présents :

- MM. : ALANORE J-B, ASPERTI P., AUJOURD'HUI M., BEUZE D., BRIAULT T., CHASSAGNE G., CHIRADE G., COLLINET F., CONSTANTIN J., COUTURIER L., DECARD J., DELCUZE M., FOULON F., GIBARD P., GRIMAUD H., HENRY G., JOUANNETON M., JULLIARD C., LAMY J-P., LESAGE M., MALLERET D., MORLON P., ORSAL P., PAPINEAU B., RIVA F., ROBY J-P., SAINTEMARTINE J-C., SIMONNET N., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C.
- MMES. : AUFRERE M., BUNLON M-C., CREUZON C., DUMOND M., FERRION M., GRAVERON C., HENRY E., MARTIN J., ROBY C., SAUVE L., ROMAINE R.

Excusés :

- MM. : BOURLOT C. (pouvoir à SIMONNET N.), DERBOULE R., DURAND D., JANNOT S. (pouvoir à RIVA F.), MERAUD S., PICHON R.,
- MMES. : ANNEQUIN A., BRIAT O., CHARDIN M-H., PIERRON M-T., VIALLE M-T. (pouvoir à SIMONNET N.).

Absents (es) (non excusés (es)) :

- MM. : PRUCHON J.
- MME. : BRIDOUX A.

Secrétaire de séance : Monsieur Constantin Jacques

Mot d'accueil de la Commune de Budelière

Informations

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour de ce Conseil Communautaire. Il s'agit de la vente d'un lot au lotissement de la Croix Barraud sur la Commune de Gouzon et le projet de convention de mise à disposition du local « atelier traiteur » à Jarnages aux Réseaux d'Insertion pour les chantiers d'insertion.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'ajout des deux délibérations citées ci-dessus.

Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du mercredi 27 mars 2019.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le compte rendu sera approuvé lors du prochain Conseil Communautaire.

1- Délibérations :

a) Enfance/Jeunesse :

Délib n°2019/124 – Convention « Aides aux Temps Libres » entre la Communauté de Communes et la CAF de la Creuse

Monsieur Alanore, Vice-Président en charge de l'Enfance/Jeunesse, fait savoir que les familles les plus modestes peuvent bénéficier du pass temps libres mis en place par la Caisse d'Allocations Familiales. Les familles bénéficiaires de ce pass disposent d'un tarif réduit pour l'accueil de loisirs sans hébergement pour les mercredis, pendant les petites et grandes vacances.

Le tarif est réduit de 2,50 € par demi-journée (ex : tarif plein 6,50 € - 2,50 € = 4 € qui correspond au versement par la famille).

Il fait savoir que ce projet de convention est valable 1 an à compter du 1^{er} janvier 2019 et comprend les deux ALSH (Gouzon et Jarnages). Elle permet le versement d'une dotation annuelle par la CAF.

Monsieur le Vice-Président propose donc d'approuver cette convention permettant aux enfants des familles les plus modestes de pouvoir bénéficier de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le projet de convention entre la Communauté de Communes et la CAF de la Creuse.

b) Comptabilité/Finances :

Délib n°2019/125 – Effacement de dettes budget 40005 Assainissement

La Commission de Surendettement des Particuliers de la Creuse qui s'est réunie le 21 février 2019 demande d'éteindre juridiquement la créance suivante :

- Budget Annexe Assainissement : 139.60 €

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'effacement de dettes présenté.

c) Assainissement :

Délib n°2019/126 – Avenant n°1 du lot 1 – Grande rue du Puy – Commune de Chambon sur Voueize

Monsieur Lesage, Vice-Président en charge de l'Assainissement, fait savoir que des travaux supplémentaires ont dû être réalisés par l'entreprise TPCRB pour les travaux « Grande rue du Puy » sur la Commune de Chambon-sur-Voueize.

Ces travaux supplémentaires s'expliquent essentiellement par la réalisation de 22 branchements individuels supplémentaires sur le réseau d'assainissement en plus des 40 prévues dans l'estimation. Cette plus-value représente 24 324,96 €.

En contrepartie, le basculement du réseau unitaire en réseau séparatif sur la partie haute de la « Grande rue du Puy » a généré des économies grâce à une réduction du diamètre et au changement de la nature de la canalisation.

Monsieur Lesage précise que la plus-value est donc de 15 132,13 € HT.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette plus-value de 15 132,13 € HT au marché initial.

d) Chantiers d'Insertion

Délib n°2019/127 – Convention de mise à disposition d'un local situé 11 Rue du Canon de Bois à Jarnages

Monsieur le Président rappelle que les chantiers d'insertion effectuent des travaux pour un tarif d'environ 10 € de l'heure. Lors de leur présentation, ils avaient sollicité l'EPCI pour bénéficier d'un local.

Il est proposé de mettre à disposition des chantiers d'insertion, le local situé 11 rue du Canon de Bois (ex : Léguméa) à Jarnages. Ce local a déjà accueilli des formations par le biais d'une convention de mise à disposition.

La convention de mise à disposition présentée prendra effet au 1^{er} mai 2019 au 31 décembre 2019 et stipule que le local est mis à disposition à titre gracieux mais également que les frais de fonctionnement seront à la charge du preneur.

Le projet de convention de mise à disposition du local est accepté à l'unanimité par les membres de l'Assemblée.

2- Vote du Budget Principal et des Budgets Annexes 2019 :

Des nouveaux budgets annexes ont été créés en 2019 notamment les services écoles, ordures ménagères et enfance/jeunesse. Ces services étaient intégrés dans le budget principal.

a) Budget Principal :

➤ Section de Fonctionnement : **9 956 067,00 €**

❖ Dépenses :

Les principaux montants sont mentionnés ci-dessous :

- *Autres charges de gestion courante : 3 105 814,00 € dont 2 448 764,00 € de subvention d'équilibre*
- *Charges à caractère général : 2 515 526,00 €*
- *Atténuations de produits : 2 326 000,00 € dont 1 524 658,00 € d'attribution de compensation*
- *Charges de personnel et frais assimilés : 804 700,00 €*
- *Charges exceptionnelles : 143 405,00 € dont 93 405,00 € de subvention d'équilibre au budget Cinéma*

La subvention d'équilibre au nouveau budget écoles représente 33 % du montant total de la subvention d'équilibre du budget principal aux budgets annexes.

Monsieur Malleret, Vice-Président en charge des finances présente les montants de subvention d'équilibre :

- Ecoles : 854 759,00 €
- Enfance Jeunesse : 437 921,00 €
- Piscine : 351 651,00 €
- Maisons de santé : 225 648,00 €
- Collecte Traitement Déchets : 221 187,00 €
- Médiathèque : 174 927,00 €
- GEMAPI : 114 200,00 €
- Cinéma : 93 405,00 €
- ZAI Boussac : 49 300,00 €
- Atelier Allez : 8 312,00 €
- Bâtiment Accueil Entreprises Gouzon : 5 957,00 €
- Atelier Traiteur Jarnages : 4 902,00 €

❖ Recettes :

Les principaux montants sont mentionnés ci-dessous :

- *Impôts et taxes* : 5 024 851,00 €
- *Résultats de fonctionnement reporté* : 3 511 216,00 €
- *Subventions d'exploitation* : 1 304 526,00 €

✚ Impôts et taxes :

Il est présenté l'état 1259 et un tableau récapitulatif (réel 2018 et prévisionnel 2019).

✓ Fiscalité ménages :

	TOTAL Produits Fiscalité Ménages
Réel 2018	2 823 969,00 €
Prévisionnel 2019	2 856 763,00 €

Les données démontrent qu'il y a une dynamique du territoire (+ 32 794,00 € de produits).

Les taux proposés sont les même depuis 2017 (lissage sur 12 ans) :

- Taxe d'Habitation : 13 %
- Taxe Foncière sur le Bâti : 2,31 %
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : 7,68 %

✓ Fiscalité entreprises :

	TOTAL Produits Fiscalité Entreprises
Réel 2018	1 837 960,00 €
Prévisionnel 2019	1 873 882,00 €

Les produits CFE, IFR et CVAE ont augmenté entre le réel 2018 et le prévisionnel 2019 (+ 35 922,00 € de produits).

Le taux de CFE est identique depuis 2018 : 28,82 %.

RAPPEL DES PERIODES DE LISSAGE	
TH	12 ans soit un taux identique en 2029
TFB	12 ans soit un taux identique en 2029
TFNB	12 ans soit un taux identique en 2029
CFE	2 ans soit un taux identique en 2018

✓ Compensation Etat :

	Total Compensation Etat
Réel 2018	244 527,00 €
Prévisionnel 2019	254 458,00 € (+ 9 931,00 €)

Délib n°2019/131 – Fiscalité entreprises – Taux communautaire 2019

Monsieur le Président propose d'approuver le taux communautaire proposé pour la partie fiscalité entreprises soit 28,82 %.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le taux communautaire 2019 pour la fiscalité entreprises cité ci-dessus.

Délib n°2019/132 – Fiscalité des ménages – Taux communautaires 2019

Monsieur le Président propose d'approuver les taux communautaires proposés pour la partie fiscalité ménages soit :

- TH : 13 %
- TFB : 2,31 %
- TFNB : 7,68 %

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les taux communautaires 2019 pour la fiscalité ménages cités ci-dessus.

✓ Autres Impôts et Taxes :

	Réel 2018	Prévisionnel 2019
AC négative	25 860,00 €	34 729,33 €
TEOM	1 613 207,00 €	1 648 294,59 €
FPIC	219 477,00 €	219 477,00 €
Taxe de séjour	17 532,64 €	40 000,00 €
FNGIR	759 342,00 €	759 342,00 €
AC positif	1 726 049,97 €	1 524 658,43 €

Concernant les attributions de compensation, la différence entre le réel 2018 et le prévisionnel 2019 correspond au transfert de la compétence ALSH mais également au 4/12^{ème} du transfert de la compétence écoles.

✚ Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

	Total produit DGF
Réel 2018	979 544,00 €
Prévisionnel 2019	935 441,00 € (- 44 103,00 €)

Une réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement a été mise en place en 2019. Au niveau national, son montant a été boosté de plus de 37 millions d'euros par l'Etat. La Communauté de Communes ne va pas bénéficier de cette augmentation.

Le montant prévisionnel de la Dotation Globale de Fonctionnement est en baisse. Les critères sont la population, le potentiel fiscal (richesse des habitants) et le revenu des habitants.

Réforme :

A compter de 2019, les AC négatives seront prises en compte dans le calcul du CIF. Le CIF pris en compte ne peut être supérieur à 0,6.

A partir de 2020, la redevance assainissement intègrera le calcul du CIF tout comme la redevance eau à partir de 2026.

✚ Taxe des Enlèvements des Ordures Ménagères

	Total produit TEOM
Réel 2018	1 613 207,00 €
Prévisionnel 2019	1 648 294,59 € (+ 35 087,59 €)

La Commune de Cressat est membre du SICTOM de Chénérailles.

Le territoire de Creuse Confluence dispose de huit taux différents, qui varient entre 8,03 % et 14,30 % et donc huit zones (2 sur le secteur de Boussac, 4 sur le secteur d'Evaux/Chambon et 2 sur le secteur de Gouzon).

Après la fusion en 2017, les EPCI avaient cinq ans pour se mettre en adéquation avec les textes de loi. De ce fait, la Communauté de Communes doit harmoniser ses taux et ses zones.

➤ Section d'Investissement : **2 312 040,00 €**

❖ Dépenses :

- Emprunts et dettes assimilées : 60 286,00 €
- Immobilisations incorporelles : 1 158 879,00 €
- Immobilisations corporelles : 808 181,00 €
- Immobilisations en cours : 225 000,00 €
- Amortissement des subventions : 59 694,00 €

Quelques travaux prévus en investissement : Fibre Jalon 1, voirie à Lavaufranche et Soumans, Pierres Jaumâtres, l'installation des panneaux RIS, Grand Champs.

b) Budgets annexes Aménagements de zones d'activités

L'aménagement d'une zone d'activité consiste à acquérir des terrains et de les viabiliser afin de les revendre à des entreprises.

- ZAC de Bellevue (Commune de Gouzon) : Aménagement d'une troisième tranche
 - o Section de Fonctionnement : 441 145,00 €
 - o Section d'Investissement : 385 179,31 €

- Aménagement de zones (Commune de Lépaud)
 - o Section de Fonctionnement : 44 078,78 €
 - o Section d'Investissement : 40 976,78 €

- ZAI (Commune de Boussac) : Aménagement de la zone et vente de parcelles
 - o Section de Fonctionnement : 52 697,00 € *dont 49 300,00 € de subvention d'équilibre du Budget Principal*
 - o Section d'Investissement : 249 685,66 €

c) Budgets annexes Lotissements

- Lotissement Jarnages
 - o Section de Fonctionnement : 10 600,00 €
 - o Section d'Investissement : 10 000,00 €

Il reste deux parcelles à vendre sur quatre viabilisées.

- Lotissement Gouzon
 - o Section de Fonctionnement : 60 638,00 €
 - o Section d'Investissement : 111 501,42 €

Il reste quatre lots à vendre sur douze viabilisés.

La Communauté de Communes, conformément à ses statuts, n'effectuera plus de viabilisation sur les terrains des lotissements de Gouzon et Jarnages. Quant aux parcelles viabilisées, celles-ci seront vendus par l'EPCI.

Délib n°2019/128 – Lotissement intercommunal de la Croix Barraud à Gouzon. Vente du lot n°10 à Madame Martins Françoise

Une habitante de la Commune de Gouzon a sollicité la Communauté de Communes pour l'achat du lot n°2 sur le lotissement de la Croix Barraud (Commune de Gouzon). Monsieur le Président propose donc la vente du terrain cadastré section AE n° 520 d'une superficie de 617 m² pour le prix de 23,44 € TTC du m².

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la vente du lot n°10 situé sur le lotissement de la Croix Barraud sur la Commune de Gouzon.

d) Budgets annexes immobilier pour les entreprises

- Atelier Electricité Plomberie (Commune de Gouzon)
 - o Section de Fonctionnement : 10 780,00 €
 - o Section d'Investissement : 15 830,00 €

- Atelier Distribution Presse (Commune de Gouzon)

- Section de Fonctionnement : 50 896,00 €
 - Section d'Investissement : 33 192,00 €

- SAD (Commune de Gouzon)
 - Section de Fonctionnement : 9 016,00 €
 - Section d'Investissement : 6 131,00 €

- Nataquashop (Commune de Jarnages)
 - Section de Fonctionnement : 18 056,00 €
 - Section d'Investissement : 22 886,00 €

- Atelier Traiteur (Commune de Jarnages)
 - Section de Fonctionnement : 6 032,00 € *dont 4 902,00 € de subvention d'équilibre du Budget Principal*
 - Section d'Investissement : 37 502,00 €

- Bâtiment Accueil Entreprises (Commune de Gouzon) : Rénovation d'un bâtiment pour la création de quatre espaces de travail (ateliers) et un espace bureaux destinés à être loués à des entreprises
 - Section de Fonctionnement : 6 130,00 € *dont 5 957,00 € de subvention d'équilibre du Budget Principal*
 - Section d'Investissement : 1 136 000,00 €

- Bâtiment Accueil Entreprises (Commune de Jarnages) : Acquisition de terrains et aménagement des parcelles en zone d'activité
 - Section de Fonctionnement : 500,00 €
 - Section d'Investissement : 446 000,00 €

- Bâtiment Euroréservoir (Commune de Gouzon)
 - Section de Fonctionnement : 87 264,00 €
 - Section d'Investissement : 129 236,00 €

- Bâtiment Fioul (Commune de Parsac)
 - Section de Fonctionnement : 10 990,00 €
 - Section d'Investissement : 14 276,00 €

- Atelier Relais (Commune de Lussat)
 - Section de Fonctionnement : 11 057,00 €
 - Section d'Investissement : 6 936,00 €

- Atelier Chaudronnerie (Commune de Gouzon)
 - Section de Fonctionnement : 136 262,00 €
 - Section d'Investissement : 164 939,00 €

- Bâtiment de Stockage (Commune de Jarnages) : travaux d'extension du bâtiment en cours de réalisation

- Section de Fonctionnement : 30 300,00 €
- Section d'Investissement : 488 220,00 €
- Atelier Allez (Commune de Chambon-sur-Voueize)
 - Section de Fonctionnement : 17 158,00 € *dont 8 312,00 € de subvention d'équilibre du Budget Principal*
 - Section d'Investissement : 108 339,00 € (enveloppe pour les travaux d'assainissement du terrain)

Monsieur Turpinat rappelle la durée des baux et du loyer de chaque ateliers relais :

- Atelier Electricité Plomberie :
 - Durée du bail : 01/05/2013 au 30/04/2023
 - Loyer/mois : 774,30 € HT soit 929,16 € TTC
- Atelier Distribution Presse :
 - Durée du bail : 01/01/2015 au 31/05/2028
 - Loyer/mois : 2 201,00 € HT soit 2 641,20 € TTC
- SAD Gouzon :
 - Durée du bail : 01/01/2014 au 31/12/2024
 - Loyer/mois : 301,00 € HT soit 361,20 € TTC
- Nataquashop :
 - Durée du bail : 20/10/2014 au 19/10/2029
 - Loyer/mois : 1 344,47 € HT soit 1 613,36 € TTC
- Bâtiment Euroréservoir :
 - Durée du bail : 01/10/2016 au 30/09/2031
 - Loyer/mois : 4 717,00 € HT soit 5 660,40 € TTC
- Bâtiment Fioul Parsac :
 - Durée du bail : 01/10/2016 au 30/09/2026
 - Loyer/mois : 644,00 € HT soit 772,80 € TTC
- Atelier Chaudronnerie :
 - Durée du bail : 01/06/2011 au 31/05/2026
 - Loyer/mois : 8 045,35 € HT soit 9 654,42 € TTC
- Bâtiment Stockage de Meubles (MCT Déménagement) :
 - Durée du bail : 01/11/2011 au 31/10/2031
 - Loyer/mois : 1 828,08 € HT soit 2 193,70 € TTC
- ➔ Extension MCT Déménagement :
 - Durée prochain bail (prévisionnel) : 01/05/2019 au 30/04/2039
 - Loyer/mois : 2 019,00 € HT soit 2 422,80 € TTC
- Atelier Relais Lussat :
 - Durée du bail : 01/05/2007 au 30/04/2022
 - Loyer/mois : 505,16 € HT soit 606,19 € TTC

e) Budgets annexes Commerces

Il est précisé que la compétence a été restituée aux Communes au 1^{er} janvier 2019.

- Supérette (Commune de Jarnages) : Vente du bâtiment à la Commune (113 456,23 €)
 - Section de Fonctionnement : 8 677,00 €
 - Section d'Investissement : 118 867,00 €

- Salon de Coiffure (Commune de Jarnages) : Vente du bâtiment à la Commune (13 555,00 €)
 - Section de Fonctionnement : 3 241,00 €
 - Section d'Investissement : 26 156,00 €

- Salon de Coiffure (Commune de Lépaud) : Restitution du bâtiment à la Commune
 - Section de Fonctionnement : 17 010,00 €
 - Section d'Investissement : 28 213,00 €

- Multiple Rural (Commune de Budelière) : Vente du bâtiment à la Commune (33 147,00 €)
 - Section de Fonctionnement : 26 887,00 €
 - Section d'Investissement : 52 716,00 €

- f) Budget annexe Aménagement de Logements

La Communauté de Communes dispose de quatre logements dont trois sont des logements avec bail à réhabilitation entre l'EPCI et les Communes.

- Section de Fonctionnement : 48 689,00 €
- Section d'Investissement : 31 307,00 €

Après intégration des opérations de logements intergénérationnels de Gouzon et Jarnages :

- Section d'Investissement : 1 879 257,00 €

g) Budgets annexes Sports et Culture

- Piscines (Commune d'Evau-les-Bains et Soumans)
 - Section de Fonctionnement : 457 021,00 € *dont 351 651,00 € de subvention d'équilibre du Budget Principal*
 - Section d'Investissement : 376 414,00 €

- Médiathèque (Commune de Chambon-sur-Voueize)
 - Section de Fonctionnement : 211 207,00 € *dont 174 927,00 € de subvention d'équilibre du Budget Principal*
 - Section d'Investissement : 69 518,00 €

- Cinéma (Commune d'Evau-les-Bains) : Travaux de réhabilitation de la salle
 - Section de Fonctionnement : 191 433,00 € *dont 93 405,00 € de subvention d'équilibre du Budget Principal*
 - Section d'Investissement : 936 478,00 €

- Tiers Lieu (Commune de Boussac) : Création d'un tiers lieu dans le bâtiment de la Poste
 - Section de Fonctionnement : Les services qui vont intégrer le tiers lieu sont dans le Budget Principal (ex : MSAP, La Boutique...)
 - Section d'Investissement : 1 511 200,00 €

h) Budget Annexe Assainissement

- Section de Fonctionnement : 999 601,00 €
 - Charges à caractère général : 256 550,00 €
 - Charges de personnel : 239 000,00 €
 - Charges de gestion courante : 4 200,00 €
 - Charges financières : 53 850,00 €
 - Charges exceptionnelles : 71 111,00 €
 - Amortissements : 325 000,00 €
 - Virement à l'investissement : 19 890,00 €
- Section d'Investissement : 3 757 736,00 € *dont 821 970,00 € de restes à réaliser et 2 114 205,00 € de nouvelles opérations*

i) Budget Annexe Enfance/Jeunesse

Le budget enfance/jeunesse comprend les accueils de loisirs sans hébergement, les micro-crèches, les multi-accueils et le service RAM.

- Section de Fonctionnement : 911 540,00 € *dont 437 921,00 € de subvention d'équilibre du Budget Principal*
 - Charges de personnel : 413 450,00 €
 - Subventions aux associations : 337 100,00 €
- Section d'Investissement : 174 652,00 €

j) Budget Annexe Ecoles

Il est rappelé que la Compétence écoles est élargie à l'ensemble du territoire communautaire à compter de la rentrée de septembre 2019.

Les Communes devront transmettre les informations relatives au réel 2018 au service écoles.

- Section de Fonctionnement : 872 730,00 € *dont 854 759,00 € de subvention d'équilibre du Budget Principal avec 245 235,00 € d'attributions de compensation. (AC provisoires calculées sur 4/12^{ème}). Il faudra réévaluer le transfert et recalculer les attributions de compensation.*
 - Charges à caractère général : 308 000,00 €
 - Charges de personnel : 463 000,00 €
 - Charges financières : 5 600,00 €
 - Amortissements : 96 130,00 €
- Section d'Investissement : 106 130,00 €

Information : Certaines Communes n'ont pas transmis le nom des référents (titulaire et suppléant) au service écoles.

k) Budget Annexe Collecte Traitement Déchets

La collecte et le traitement des déchets étaient intégrés dans le budget principal. Afin d'avoir des chiffres détaillés et clairs pour l'harmonisation des taux de TEOM et le nouveau zonage, il était indispensable de créer un budget annexe dédié à ce service.

- Section de Fonctionnement : 2 153 881,00 € *dont 221 187,00 € de subvention d'équilibre du Budget Principal et 1 648 294,00 € de TEOM*
 - Contrats de prestation de services : 1 032 900,00 €

- Charges de personnel : 672 700,00 €
- Amortissements : 183 000,00 €

- Section d'Investissement : 632 515,00 € *dont 199 000,00 € de restes à réaliser (travaux à la déchèterie de Parsac et Budelière) et 291 700,00 € de nouvelles opérations.*

Le volet Ordures Ménagères est très vaste. L'EPCI doit faire face à la hausse de la TGAP, à l'obligation de lisser les taux de TEOM. Il faut continuer à informer les habitants car la diminution des déchets engendre une baisse des coûts.

Délib n°2019/130 – VOTE DES TAUX DE T.E.O.M. 2019

Il est proposé les taux suivants :

01 Ex CC PB Z1	Taux : 10 %	Produit attendu : 506 026,00 €
02 Ex CC PB Z2	Taux : 9%	Produit attendu : 27 508,00 €
03 Ex CC C4P Z1	Taux : 13 %	Produit attendu : 535 413,00 €
04 Ex CC C4P Z2	Taux : 8,03 %	Produit attendu : 35 117,59 €
05 Ex CC EC Z1	Taux : 14,30 %	Produit attendu : 276 624,00 €
06 Ex CC EC Z2	Taux : 12,16 %	Produit attendu : 108 626,00 €
07 Ex CC EC Z3	Taux : 8,58 %	Produit attendu : 40 314,00 €
08 Ex CC EC Z4	Taux : 10,73 %	Produit attendu : 118 666,00 €

Le Conseil Communautaire approuve les taux de TEOM 2019 proposés.

l) Budget Annexe Maison de Santé

- Section de Fonctionnement : 416 050,00 € *dont 225 648,00 € de subvention d'équilibre du Budget Principal*
 - *Enveloppe de 60 000,00 € pour le partenariat avec la Mutualité Française. Une convention sera proposée à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire. Le Docteur Noinski rencontre ses collègues pour discuter du projet. Monsieur Salgue de la Mutualité Française va aller à la rencontre des médecins généralistes du territoire.*
- Section d'Investissement : 482 512,00 €

m) Budget Annexe SPANC (Secteur de Gouzon et Evaux-les-Bains)

- Section de Fonctionnement : 44 196,00 €
- Section d'Investissement : 18 502,00 €

n) Budget Annexe GEMAPI

- Section de Fonctionnement : 116 360,00 € *dont 114 200,00 € de subvention d'équilibre du Budget Principal*
- Section d'Investissement : /

Informations sur la GEMAPI :

11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau

Le 11^e programme de l'agence de l'eau va mobiliser 2,27 milliards d'euros sur 6 ans, de 2019 à 2024, pour soutenir les investissements et les programmes d'action. Un contrôle des Contrats Territoriaux aura lieu au bout de 3 ans.

Le Bassin Loire Bretagne représente 28% du territoire national avec 40% de la façade maritime et est le plus grand du pays. Actuellement seulement 26% des cours d'eau des bassins sont en bon ou très bon état.

Les aides concernent la lutte contre les pollutions agricoles, la qualité des milieux aquatiques, l'économie et le partage de l'eau, la lutte contre les pollutions domestiques (maintien jusqu'en 2021 d'aides aux opérations groupées d'assainissements non collectif classés en 2RR), l'alimentation en eau potable, la lutte contre les pollutions des activités économiques et liées aux micropolluants, l'amélioration de la surveillance, l'animation des SAGE pendant 3 ans et des CTMA et assurer la solidarité internationale.

Les aides :

CT/SAGE = 50%

Etudes = 50%

Travaux de restauration = 50%

Travaux complémentaires = 50%

Curage = 30%

Entretien = 0%

Acquisition milieu humide = 50%

Les travaux d'entretien ne sont plus éligibles

La solution proposée pour palier à la baisse des aides est la mise en place de la taxe GEMAPI

Prévention des Inondations sur l'ensemble du Bassin de La Creuse

Concernant le volet « prévention des inondations », l'état d'avancement pour sa prise en compte est plus hétérogène.

Face à cette situation, afin d'aider les structures en charge de la compétence GEMAPI, l'EPTB Vienne propose une réunion pour notamment parler de l'avancement des projets en cours et en prévision pour le volet « Prévention des inondations » et de réfléchir sur la mise en place d'une action coordonnée sur une partie du bassin de la Creuse.

Contrat Territorial Hautes Vallées du Cher (Piloté par Marche et Combraille en Aquitaine)

Un premier comité technique, suivi d'un comité de pilotage s'est tenu à St Eloy Les Mines (63). Les trois départements Allier, Creuse et Puy de Dôme était représentés.

La procédure de mise en œuvre suit son cours ;

- Lancement d'un marché public d'étude préalable avec une remise des offres programmée mi-juin. Cette phase d'étude s'étalera sur une durée d'environ un an et demi.

Taxe GEMAPI

Nous proposerons prochainement au Conseil Communautaire la mise en place de la taxe. Les données financières utiles devront être recueillies dès la fin de l'été car le vote doit intervenir avant le 01 octobre 2019 pour être applicable en 2020

- o) Budget Annexe Production Electricité : Panneaux Photovoltaïques sur le bâtiment 2 Roues (Commune de Bussière St Georges)
- Section de Fonctionnement : 3 000,00 €
 - Section d'Investissement : /

Délib n°2019/129 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 (Budgets : Principal, ZAI Boussac, Aménagement de Logements, Assainissement, Lotissement Jarnages, Lotissement Gouzon, ZAC de Bellevue, Superette Jarnages, Atelier Electricité Plomberie, Salon de Coiffure Jarnages, Atelier Distribution Presse, Service SAD Gouzon, Nataquashop, Atelier Traiteur Jarnages, Bât Accueil Entr Gouzon, ZA Pierres Blanches, Enfance Jeunesse, Bâtiment Euroréservoir, Bâtiment Fioul Parsac, Atelier Chaudronnerie Gouzon, Bâtiment Stockage Jarnages, Salon de Coiffure Lépaud, Piscine, Atelier Allez, Multiple Rural Budelière, Médiathèque, Aménagement de Zones, Atelier Relais Lussat, Cinéma Alpha, Production Electricité, Ecoles, Collecte Traitement Déchets, GEMAPI, Tiers Lieu, SPANC, Maisons de Santé).

Après présentation des différents budgets, Monsieur le Président demande à l'assemblée de voter les budgets.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les budgets présentés.

3- Evolution de la masse salariale

	Tous les budgets confondus
Réel 2017	2 162 845,00 €
Réel 2018	2 459 118,00 €
Prévisionnel 2019	2 994 982,00 €

Le montant inscrit au prévisionnel 2019 comprend notamment le RIFSEEP et les divers recrutements/remplacements qui auront lieu au cours de l'année (intégration des agents des écoles, départ du chef de services des ordures ménagères...)

4- Amortissements

Les amortissements correspondent à 7,61 % (1 327 400,00 €) du montant total des dépenses de fonctionnement, tous budgets confondus.

5- Annuités

TOTAL ANNUITE 2018	813 492,68 €
TOTAL ANNUITE 2019	1 131 581,46 €

Les emprunts ateliers relais représentent 47 % du montant total de l'annuité 2019 (capital et intérêts).

Les emprunts du budget principal et des « autres budgets » (ex : aménagement logements, assainissement..) représentent 49 % du montant total de l'annuité 2019.

Quant aux emprunts des budgets lotissements/ZAC, ils représentent 4 % du montant total de l'annuité 2019.

6- Les budgets en pourcentage (budgets les plus importants)

➤ Section de Fonctionnement

- Budget Principal : 57 %
- Collecte Traitement Déchets : 12 %
- Assainissement : 6 %
- Enfance/Jeunesse : 5 %
- Ecoles : 5 %
- Piscine : 3 %

➤ Section d'Investissement

- Assainissement : 24 %
- Budget Principal : 15 %
- Aménagement de Logements : 12 %
- Tiers lieu : 10 %
- Bâtiment Accueil Entreprises : 7 %
- Cinéma : 6 %
- Collecte Traitement Déchets : 4 %
- Maison de Santé : 3 %
- Piscine : 2 %

7- Informations complémentaires

Communication

Le site WEB, la page Facebook et Instagram de la Communauté de Communes sont lancés. Grâce au compte facebook, la Commune d'Evaux-les-Bains a trouvé un cuisinier en deux heures.

Les élus, par le biais du site internet, ont un accès à l'extranet de la Communauté de Communes. Cet extranet contient notamment un agenda avec le planning des réunions.

Monsieur Guillaume précise qu'il doit récupérer les adresses e-mail personnelles de chaque élu pour bénéficier d'un code extranet.

Dorsal

Monsieur Turpinat fait savoir que les deux phases de jalon sont validées. Concernant le 100% FTTH, il reste 112 millions d'euros à trouver pour le département de la Creuse. Il y a une partie des fonds qui sont trouvés (10 millions au titre du PPC, 7 millions au titre du FSN, 43 millions par la Région,). Il reste pour le Département et les EPCI environ 52 millions d'euros. Dorsal propose que le reste à régler soit pris en charge dans un premier temps par un emprunt et remboursé en partie par les droits de péage qu'il y aura sur les tuyaux.

Une fois que les jalons 1, 1bis et jalon supplémentaires seront terminés, il restera environ 10 000 prises à financer sur Creuse Confluence. Il faudra se positionner sur les propositions : 110 000 € sur 5 ans ou 28 000 € par an à rembourser au Département sur 20 ans.

Commerces de proximité

La Commune de Budelière fait savoir que la vente du vival sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. La Communauté de Communes souhaitait le transfert du vival au prix de la valeur nette comptable ainsi qu'avec

une reprise du prêt en cours. Monsieur le Président fait savoir que les commerces de proximité sont plus adaptés pour une gestion en échelon communal. Actuellement, les loyers ne sont pas perçus.

Abbaye de Prébenoit

Monsieur Turpinat fait savoir que les principaux acteurs (DRAC, Région...) ont été contactés mais il reste à définir une date, ce qui reste le plus compliqué.

Bâtiment 2 Roues

Monsieur Orsal demande des renseignements sur les panneaux photovoltaïques sur le bâtiment 2 Roues à Bussière St Georges. Monsieur Thomazon fait savoir qu'initialement le projet devait comporter 2 toitures photovoltaïques mais que les lois ont évolué entre temps ce qui engendre que l'EPCI ne prévoit que 3 000,00 € sur son budget primitif. Un bilan sera effectué sur le coût que représente ce bâtiment.

La séance est levée à 20h23.